

**CONVENTION ENTRE LE CIPD CAARUD OXYGENE
ET
LA VILLE DE MONS EN BAROEUL

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

Entre la Ville de Mons en Baroeul, représentée par M ELEGEEST Rudy, Maire, d'une part,

Et

L'association CIPD CAARUD OXYGENE, représentée par Monsieur DUFOUR Didier, Président,

Il est convenu ce qui suit :

- **Article 1 : Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet d'établir les conditions d'attribution de la subvention au CAARUD OXYGENE en respect de son objet statutaire ainsi que les modalités d'utilisation conformément aux règles de la comptabilité publique.

- **Article 2 : Engagement pour le CAARUD Oxygène :**

Le CAARUD (Centre d'Accueil d'Accompagnement à la Réductions des Risques pour les Usagers de Drogue) Oxygène intervient sur la commune de Mons en Baroeul avec une équipe composée : d'un médecin addictologue, d'une infirmière, d'une psychologue et d'éducateurs référents sur la ville.

Au regard de la subvention sollicitée d'un montant de 37 873 €, soit 1€85 par habitant (20472), le CAARUD Oxygène mènera les actions suivantes sur la commune de Mons en Baroeul pour l'année 2022, (pour l'année 2021, proratisée sur les mois de novembre et décembre soit 6312 €) :

- Travail de rue (maraudes de médiation sociale hebdomadaires) : Médiation avec la population, Distribution de Matériel de Réduction des Risques auprès des usagers de drogues et Prévention des Récidives,
- Accompagnement individualisé Médico-Socio-Psy,
- Mise en place d'intervisions une fois par mois avec les partenaires médico-socio-psy
- Proposer dans le local du CAARUD Oxygène à Faches Thumesnil : Accès à l'hygiène (douche, machine à laver...), collations et Test / Dépistage Rapide Orientation Diagnostic (Hépatite C, VIH, ...),
- S'inscrire dans le partenariat local et participer aux instances de travail organisées par la Ville

- Participer à la Formation, Information et Sensibilisations des partenaires sur les missions du CAARUD, l'usage de drogues et la réduction des risques,
- Création de flyers spécifiques sur la ville de Mons en Baroeul en lien avec les services municipaux
- Lieu de rendez-vous individuels sur la ville à déterminer selon les besoins

D'une manière générale, l'association s'engage conformément à la réglementation en vigueur, à justifier sur demande de la ville de Mons en Baroeul de l'utilisation de la subvention reçue. Le CAARUD participera aux instances de travail organisées par la ville de Mons en Baroeul pour construire les interventions et les évaluer.

- **Article 3 : Engagement pour la ville de Mons en Baroeul**

En rapport avec le projet en ce qui concerne la subvention de l'année 2021, la ville de Mons en Baroeul s'engage à verser la subvention de 6312 €. Pour l'année 2022, la subvention s'élève à 37 873 €.

La ville s'engage également à mettre en place un comité de pilotage de l'action afin de faire le point sur le contenu et l'évaluation des actions déployées en complémentarité avec les actions existantes sur le territoire.

- **Article 4 : Durée**

La présente convention est consentie pour une durée de deux mois pour l'année 2021, Novembre et Décembre et pour une durée d'un an pour l'année 2022. Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement sous réserve des éléments de Bilans et d'Evaluations des actions menées via les instances précitées.

A Mons en Baroeul, le

Didier DUFOUR
Président du CIPD
CAARUD OXYGENE

Rudy ELEGEST
Maire de Mons en Baroeul